

Un projet de fusion de communes surgit à Bruxelles

- Le parti Défi réfléchit à son projet institutionnel en vue des élections.
- Le bourgmestre (ff) d'Auderghem propose de fusionner avec Watermael-Boitsfort.
- En Flandre, pas moins de douze communes auront fusionné en 2019. En Wallonie, aucune opération n'est prévue.

“C’est une réflexion audacieuse, intelligente et argumentée, une belle réponse à tous ceux qui se contentent de dire ‘y a qu’à rationaliser’. Mais il faut faire les choses de manière progressive et éviter les chocs brutaux.”

Didier Gosuin (Défi)

Ministre bruxellois de l'Economie et de l'Emploi. Bourgmestre en titre d'Auderghem.



“Nous pouvons développer notre propre projet de ville”

Christophe Magdalijs a décidé de lancer un pavé dans la mare. Il est bourgmestre faisant fonction d'Auderghem, une des 19 communes bruxelloises. A un an des prochaines élections communales, ce fonctionnaire de l'Inspection des finances propose donc à ses électeurs un projet fondé sur une idée aussi forte que singulière dans un parti francophone : faire d'Auderghem et sa voisine, Watermael-Boitsfort, une et une seule entité politico-administrative. Une logique de fusion qui semble faire son petit bonhomme de chemin chez Défi.

Cette nouvelle commune est déjà baptisée “Soignes”, en l'honneur de la hêtraie centenaire qui offre au sud de Bruxelles son caractère unique. Pour Christophe Magdalijs, municipaliste dans l'âme, les quelque 60 000 habitants des deux communes ont tout à gagner dans cette fusion qu'il appelle de ses vœux en 2024 ou 2030. “Avec les moyens dont nous disposons, sur 22 km², nous pouvons atteindre une masse critique suffisante pour développer notre propre projet de ville et pour le mettre en œuvre avec une véritable indépendance de vue”, expose-t-il dans un livre à paraître (“Le projet Soignes”) et dont “La Libre” a obtenu les idées-forces. L'idée est de lancer le débat au lendemain des élections d'octobre 2018, puis de procéder à un vote dans les deux conseils communaux concernés pour une fusion effective. Voici ses principaux arguments.

Les communes n'ont pas grand intérêt à trop s'appuyer sur les autres niveaux de pouvoir, estime le mayer Défi. Même sur la Région bruxelloise qui, à ses yeux, ne constitue en rien “un gage d'efficacité des politiques publiques vu sa configuration territoriale et ses compétences disparates”. Depuis la sixième réforme de l'Etat, elle cherche à pallier l'hétérogénéité de ses compétences en investissant des champs d'action dévolus aux communes, déplore Christophe Magdalijs. Pour lui, le renforcement du pouvoir local est pourtant la clé d'une politique renouant avec le citoyen et embrassant “les défis de notre temps” en termes de développement urbain. Un échelon communal affaibli alimente le

risque de voir s'appliquer à lui des réformes “d'écidées ailleurs”, plaide M. Magdalijs.

Une économie de 4 millions d'euros

Cette fusion a d'autant plus de sens qu'Auderghem et Watermael-Boitsfort sont proches tant sur le plan territorial et sociologique que sur celui des aspirations politiques. Selon une première évaluation du bourgmestre faisant fonction, la fusion permettrait une économie d'échelle de 4 millions d'euros en frais de fonctionnement, ce qui correspond à la moitié des budgets “investissements” de deux communes. “Pourquoi se priver d'une telle manne?”, demande Christophe Magdalijs. Son projet s'inscrit dans une démarche qui va au-delà d'une simple fusion administrative. L'élu imagine une réorganisation réfléchie de l'offre scolaire des deux entités. Il prône le retour à une véritable police communale de proximité. Il imagine encore une centrale d'appel pour la propreté publique. Watermael-Boitsfort est riche en équipements divers, Auderghem doit faire de coûteux investissements à moyen terme. Un partage des infrastructures permettrait d'étendre une fiscalité faible sur le nouvel ensemble communal.

“C'est une réflexion audacieuse, intelligente et argumentée, une belle réponse à tous ceux qui se contentent de dire ‘y a qu'à rationaliser’, soutient déjà Didier Gosuin (Défi). Mais il faut faire les choses de manière progressive... éviter les chocs brutaux en commençant par la mutualisation des services. Ce projet fera encore l'objet d'affinements en interne, notamment pour ce qui concerne les relations entre la Région et les communes. Il nous faut une Région forte et des communes fortes pour affronter les tempêtes à venir.” Refusant toute forme d'immobilisme, le ministre bruxellois de l'Emploi ne cache pas que Défi pourrait élargir le projet à l'échelon régional. D'autres fusions (on pense déjà aux petites communes du nord ou encore à Schaerbeek et Saint-Josse) pourraient donc être proposées par le parti amarré durant la campagne communale. Celle-ci ne fait que commencer.

Mathieu Colleyn

“Le niveau régional bruxellois ne constitue pas un gage d'efficacité des politiques publiques vu sa configuration territoriale et ses compétences disparates.”

Christophe Magdalijs (Défi)
Bourgmestre faisant fonction d'Auderghem.

Douze communes flamandes vont fusionner, aucune en Wallonie

On comptera bientôt au nombre de douze les communes flamandes ayant fait le choix de fusionner entre elles en six communes distinctes. A l'aube du 1^{er} janvier 2019, la Belgique ne comptera plus que 583 communes au lieu de 589.

Quatre d'entre elles ont déjà passé le pas. A la fin de l'année 2016, les communes limbourgeoises de Meeuwen-Gruitrode et d'Opglabbeek ont été les premières à avoir fait ce choix volontaire, qui sera opéré à partir du 1^{er} janvier 2019 sous l'appellation d'Oudsbergen.

A la fin du mois de mai 2017, les communes d'Aalter et de Knesselare, en Flandre-Orientale, ont elles aussi marqué leur intention d'en faire de même en effectuant leur fusion, sous le nom d'Aalter, le 1^{er} janvier 2019 également.

Les communes de Sint-Amands et Puurs, en province anversoise, ainsi que les communes de Zingem et Kruishoutem, en Flandre-Orientale, l'envisagent elles aussi. Dans la même province, Deinze et Nevele suivent le pas. Et dans le Limbourg, il s'agit de Neerpelt et Overpelt.

Réaliser une économie d'échelle

Le mouvement avait été lancé en 2015, lorsque le gouvernement flamand a incité les communes qui le souhaitaient à fusionner, moyennant un avantage financier.

En effet, lorsqu'une commune en absorbe une autre, les taxes communales baissent pour ces habitants issus de la plus petite des deux communes. Celles-ci percevront du gouvernement flamand une aide financière de l'ordre de 500 euros par habitant, avec un plafond à 20 millions d'euros par opération afin d'épurer la

dette. L'objectif de ces fusions est de rationaliser l'argent public en diminuant le nombre d'élus et en partageant les ressources. Il s'agit ici de fusions volontaires pour les communes ayant des moyens financiers et des ressources de personnel limités.

La N-VA avait quant à elle déclaré au début de l'année qu'elle souhaitait, à terme, rendre obligatoire la fusion des communes de moins de 30000 habitants si ces dernières n'arrivent pas à un accord avant 2024. Le CD&V s'est opposé à cette idée.

Du côté wallon, seules les communes de Brugelette et d'Ath, presque dix fois plus peuplée, ont évoqué une fusion. C'est le projet d'une route mené par les deux communes afin de désengorger les abords du parc animalier Pairi Daiza qui est la base du projet.

Le gouvernement wallon, dans sa déclaration de politique régionale, incite pourtant ses communes à suivre le mouvement : *"Afin d'opérer un maximum de synergies pour un service de qualité au moins égale pour le citoyen, les communes seront incitées à opérer des fusions internes comme externes [...] Les fusions de communes sur base volontaire seront encouragées tant par des incitants financiers et réglementaires que par un support administratif et technique"*, peut-on y lire.

Pour autant, aucun décret-cadre permettant ces fusions wallonnes sur base volontaire n'a pour le moment été mis en place bien que sa création soit proposée dans la déclaration de politique régionale. Mais la ministre De Bue (MR) y travaille.

L.V.

Le 1^{er} janvier
2019,
la Belgique
ne comptera
plus que
583 communes.